

- En consultant des archives privées, nous avons trouvé fortuitement un article d'Albert Depréaux au sujet du guet de Lyon, daté de 1909. La publication est illustrée en noir et blanc d'une curieuse décoration avec en légende «Ordre de l'Étoile ayant appartenu au dernier chevalier-capitaine du guet d'Orléans Henri-Étienne Henry des Tureaux (1788-1790)». Nos recherches débutent sur cette mince information et nous rendent curieux d'en savoir plus.

Après moult rebondissements dans nos investigations, nous avons pu prendre contact avec les descendants de ce chevalier du guet d'Orléans. Heureuse surprise, ils nous indiquent non seulement, que la décoration est pieusement conservée dans la famille depuis deux cent trente et un ans, mais encore, qu'ils ont aussi les éperons d'argent et un portrait du chevalier.

### **Comment est-on passé de la plus ancienne décoration de chevalerie française à la médaille de chevalier du guet ?**

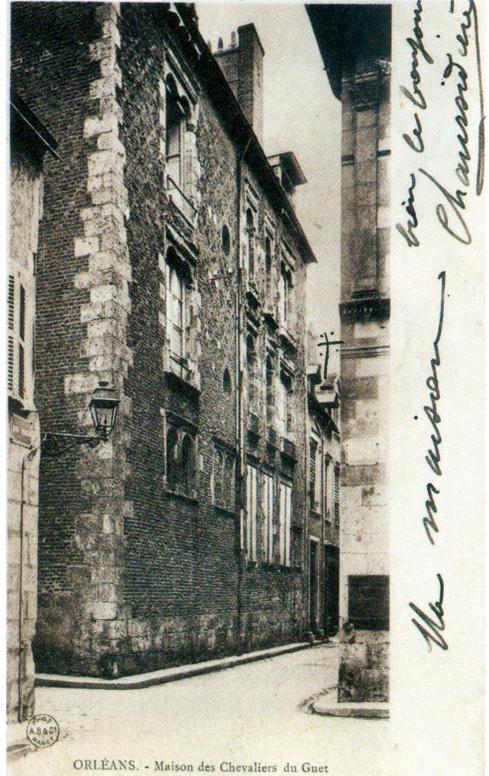
Le guet était une institution romaine, introduite de bonne heure dans *les Gaules*. Il assurait la surveillance de nuit et de jour dans les villes, soit en poste fixe (guet assis) soit en faisant des rondes. Une ordonnance de Clotaire II de l'an 595 en avait déjà réglé l'exercice. En 813, une ordonnance de Charlemagne frappe d'une amende de quatre sols, ceux qui se soustrayaient au service du guet. Ces guets étaient tenus par les *bourgeois*, et par les corporations d'artisans, dans les grandes villes comme Paris, Lyon, Bordeaux, Sens, Orléans etc. Ce système, devenu insuffisant au XIII<sup>e</sup> siècle, amène donc à compléter le dispositif avec la création du *guet royal*. Dans chaque ville, il était commandé par le *chevalier* du guet, placé sous l'autorité du prévôt et chargé de veiller à la sécurité publique. Le capitaine du guet était jadis qualifié *miles gueti* (soldat guetteur), synonyme de *custos excubiarum* (pour garder). Il est certain que *chevalier* était une qualification nobiliaire au-dessus de celle d'écuyer. Il était compris au nombre des chevaliers militaires : *officium militis guetti* (soldat de service guetter). Le guet n'était pas aimé du petit peuple, les archers étaient qualifiés de sobriquets comme «tristes-à-pattes» ou «grippe-Jésus», et on leur reprochait de plus leur aveugle brutalité.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous constatons la décadence d'un certain nombre d'organisations surannées, entre lesquelles les titulaires eux-mêmes n'arrivent plus à se reconnaître. Parmi ces institutions figurait le *guet royal*, l'un des plus anciens, né du désir, naturel aux habitants des villes, d'assurer la sécurité des rues pendant la nuit et leur tranquillité durant le jour. Il n'en subsista que trois : Paris créé le 20 novembre 1563, Orléans en juin 1564 et Lyon le 8 octobre 1565. Dès le règne de Louis XV, les guets royaux suivent la fortune des villes où ils exercent leurs fonctions. Le guet de Paris surveillé de près par le pouvoir royal était encore une force sérieuse. Les chevaliers de Lyon et d'Orléans s'entraidaient fréquemment de leurs conseils mutuels, en conflit constant avec la maréchaussée, la prévôté ou le bailliage, comme le montre une correspondance active aux archives du Loiret (cote 2J 347). Le décret de l'Assemblée nationale en date du 12 juin 1790, relatif à la création de la Garde nationale, les supprima.

### Le guet d'Orléans

Le guet royal d'Orléans avait à la tête de sa compagnie un capitaine, portant le titre de *Chevalier du guet*. Il était nommé par le roi au moyen de lettres de Commission, toujours révocables, et prêtait serment entre les mains du prévôt. L'ordonnance de 1564 fixait l'effectif de la compagnie à vingt-trois hommes : le chevalier, un lieutenant, un greffier et vingt hommes nommés *Archers du guet*. Après 1570, l'effectif est passé à trente archers (à pied ou à cheval). Ils ne sont pas casernés et ils logent en ville. On exigeait du chevalier d'être gentilhomme, d'avoir servi pendant longtemps aux armées et d'être expérimenté au fait des armes. Il devait être de bonnes vie et mœurs et appartenir à la religion catholique.

Toutes les nuits, le guet devait faire des patrouilles à l'intérieur de la ville. Ses missions ordinaires consistaient à arrêter les vagabonds, les perturbateurs du repos public et tous ceux qui contrevenaient aux ordonnances et règlements de police. Il était également chargé de missions administratives



ORLÉANS. - Maison des Chevaliers du Guet

Maison des chevaliers du guet d'Orléans, située à l'angle de la rue Parisie et de la rue Étienne Dillet, construite en 1547 (© et cl. CG, coll. privée)

comme les contraintes ou les recouvrements d'emprunts, subsistances, taxes, etc., pour le service du roi. Afin de maintenir la discipline dans sa troupe, le chevalier du guet avait, sur ses hommes, des droits assez étendus, en fonction de la gravité de la faute commise. Pour se reconnaître pendant la nuit, au cours de leurs patrouilles, ils avaient un mot d'ordre : «*Dieu garde*» !

Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'habillement et l'armement furent laissés à l'initiative de chacun. Ce ne fut qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on imposa un uniforme véritable : habit bleu de Roy avec collet, parements, revers et doublures rouges, veste et culotte rouges, guêtres blanches, boutons blancs frappés d'une étoile, chapeau tricorne orné d'une cocarde blanche. Les uniformes du chevalier et de son lieutenant étaient semblables à celui des archers ; ils ne s'en distinguaient que par la richesse des boutons et des galons qui étaient en argent. L'uniforme du chevalier portait l'épaulette de lieutenant-colonel, le lieutenant celle de capitaine et les archers un trèfle. Les archers étaient armés de fusils, les officiers portaient le hausse-col, l'épée et l'esponçon. Les armes royales figuraient sur le hausse-col et sur les plaques de ceinturon.



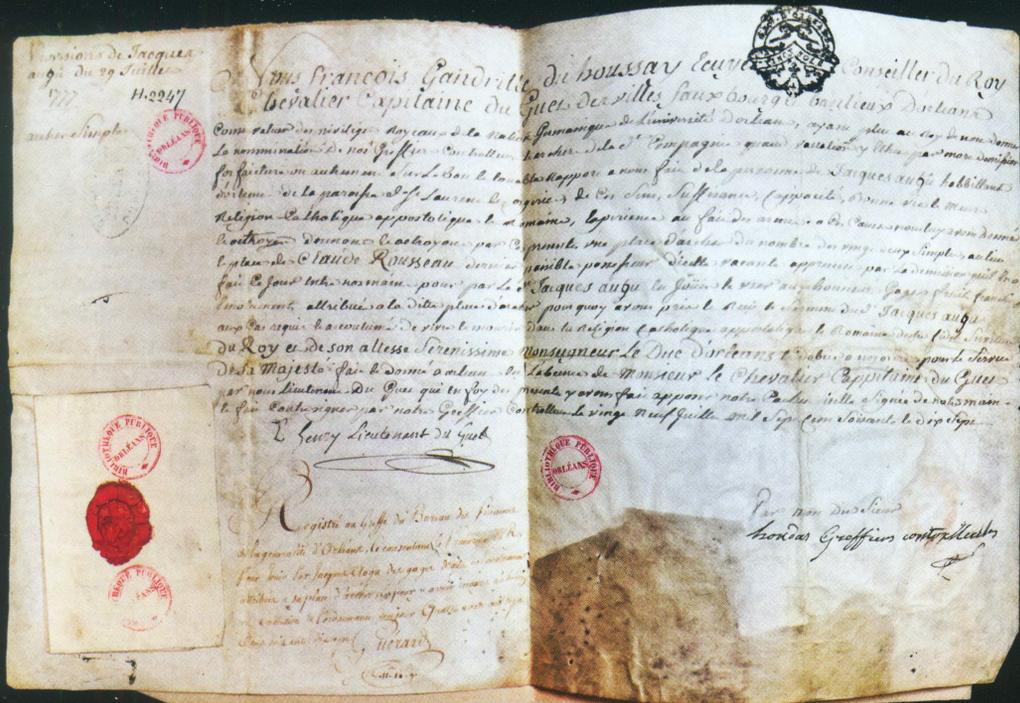
Bouton du guet de Lyon en argent -  
BOTTET (Maurice) *Le bouton de  
l'armée française*, Paris, 1908,  
PL V-14. (© et cl. CG, coll. privée)

La remise du drapeau donnait lieu à une cérémonie solennelle, comme le confirme la relation de la bénédiction d'un drapeau de la compagnie du guet d'Orléans qui a eu lieu le 18 juin 1778, en la paroisse de Notre-Dame-de-Recouvrance d'Orléans, en présence du lieutenant Henri-Étienne Henry<sup>1</sup>. Le drapeau de la compagnie, de couleur blanche, était décoré des armes de France et de celles d'Orléans.

La solde en 1771 était de 2 600 livres par an pour le chevalier<sup>2</sup>, 187,10 livres sols pour le lieutenant, 88 livres pour le greffier, 75 livres pour les brigadiers et 37,10 livres sols pour les archers. Celle-ci était payée en une seule fois, sur l'Extraordinaire des guerres<sup>3</sup>.

Le guet d'Orléans fut supprimé au début de la Révolution. On invita les effectifs de la compagnie à s'incorporer dans la Garde nationale, par décret de l'Assemblée nationale en date du 12 juin 1790, article premier. Tous ne le firent pas. Certains rejoignirent la Gendarmerie nationale courant février 1791. Le dernier chevalier-capitaine du guet d'Orléans sera Henri-Étienne Henry de 1788 à 1790.

1. Archives municipales et communautaires d'Orléans Métropole. Registre paroissial de Notre-Dame-de-Recouvrance de 1778, cote GG 1915.  
2. À la suite de différentes retenues le chevalier ne touchait plus en fin de compte que 900 livres par an.  
3. NDLR : Il s'agit de l'administration qui gérait les fonds utilisés pour toutes les campagnes et troupes ponctuelles, par opposition à l'Ordinaire des guerres prévu au budget.



« Provisions d'une place d'archer à Orléans, du nombre des vingt-deux simples », en faveur de Jacques Augu en date du 29 juillet 1777. Signée du lieutenant du guet Henri-Étienne Henry, en l'absence du capitaine François Gandrille du Houssay. (© Médiathèque d'Orléans, Ordonnance du capitaine du guet des villes et faubourgs d'Orléans, cote MS0799\_H2427)

## Le dernier chevalier-capitaine du guet d'Orléans, Henri-Étienne Henry des Tureaux, de 1788 à 1790

Henri-Étienne Henry, né le 15 février 1738 à Aubigny-sur-Nère dans le Cher, est décédé non loin de là le 22 octobre 1820 au château des Tureaux à Méry-ès-Bois (Cher), à l'âge de 82 ans. Il fut officier des carabiniers, puis, comme le précise son acte de décès<sup>4</sup> : ...*écuyer, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de l'Étoile*.... D'abord lieutenant du guet royal d'Orléans de 1776 à 1788, il fut nommé capitaine le 14 février 1788 et resta en poste jusqu'au 12 juin 1790.

Mesdames Guilbert et Gaullier de la Potterie, sœurs et seules héritières du chevalier Victor Beauvais, capitaine du guet d'Orléans, décédé le 29 décembre 1787, avaient vendu sa charge par devant maître Guitton, notaire à Orléans, pour la somme de 14300 livres au lieutenant Henri-Étienne Henry.

4. AD Cher, Méry-ès-Bois, registre D 1823-1832 : octobre 1820, acte 38

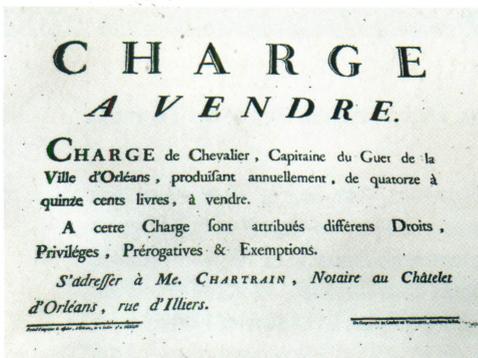


Portrait aux trois crayons du lieutenant Henri-Étienne Henry, en uniforme, vers 1780 (© et cl. CG, coll. privée)

Henri-Étienne Henry et son fils Joseph-Étienne firent partie des quatre cents gentilshommes qui étaient avec les Gardes suisses aux Tuileries le 10 août 1792 pour défendre le roi Louis XVI contre les émeutiers. Beaucoup furent massacrés et ne durent leur salut qu'en s'enfuyant par une porte dérobée qui donnait sur les quais de la Seine.

La veille de ces événements tragiques, Henri-Étienne fut présenté au roi, le 9 août 1792, par monsieur de Rulhières, son confrère, dernier chevalier du guet de Paris. Le roi - pour le gratifier - le décora de sa main de la croix de l'ordre de Saint-Louis<sup>5</sup>. Cette présentation lui valut d'être dénoncé par un de ses anciens archers et incarcéré une première fois le 14 août 1793 à la prison des Minimes à Orléans. On l'accusait de n'avoir pas rendu le drapeau de la compagnie du guet et d'avoir conservé sa croix de l'ordre de l'Étoile, ce qui était vrai. De plus, on avait trouvé dans sa maison au 7, rue de l'Empereur à Orléans, des cocardes blanches, un hausse-col et une plaque de ceinturon portant les armes royales; et enfin, on lui reprochait d'être monté à Paris pour défendre le roi.

Une deuxième fois, le 4 août 1794, il fut à nouveau arrêté en vertu d'un mandat du comité de surveillance révolutionnaire d'Orléans, accusé d'être « aristocrate royaliste et reconnu pour suspect<sup>6</sup> ». Plus chanceux que Rulhières, qui périt à Paris lors des massacres de septembre 1792, Henri-Étienne Henry fut définitivement élargi le 13 septembre 1794, un mois et demi après la chute de Robespierre.



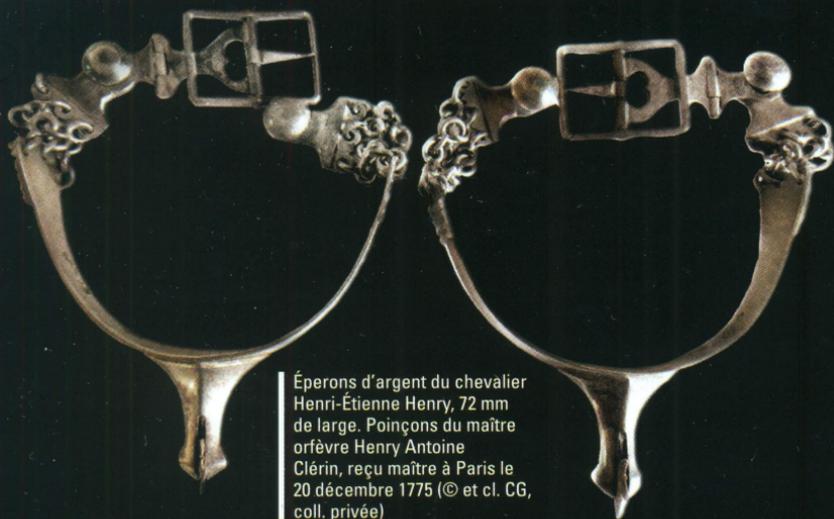
Affiche de la charge à vendre de chevalier, capitaine du guet de la ville d'Orléans. (© et cl. CG, coll. privée)

5. Cette croix est toujours conservée dans la famille avec la décoration du chevalier-capitaine du guet.

6. Archives du Loiret, registre d'écrou de la prison des Minimes, cote 2J 2370.

Avant la Révolution, il avait acheté à monsieur et madame de Routy le domaine des Tureaux, sur la commune de Méry-ès-Bois (Cher), non loin de sa terre natale. Comme de coutume, il en porta le nom et fut connu désormais sous le nom de Henri-Étienne Henry des Tureaux. C'est là qu'il mourut le 22 octobre 1820<sup>7</sup>.

Les armes de la famille Henry sont : de sinople à la face d'argent chargées de deux quinte-feuilles aussi de sinople.



Éperons d'argent du chevalier  
Henri-Étienne Henry, 72 mm  
de large. Poinçons du maître  
orfèvre Henry Antoine  
Clérin, reçu maître à Paris le  
20 décembre 1775 (© et cl. CG,  
coll. privée)

## De l'Ordre de l'Étoile à la décoration du chevalier-capitaine du guet

L'ordre de l'Étoile est le plus ancien ordre de chevalerie français, historiquement attesté. Il fut fondé le 6 novembre 1351 par le roi de France Jean II le Bon, à l'imitation de l'ordre de la Jarretière, créé en 1348 en Angleterre par Édouard III. La cérémonie inaugurale et solennelle a lieu à Saint-Ouen le 6 janvier 1352 en présence du roi et de la cour. Les statuts initiaux l'intitulent *Ordre de Notre-Dame-de-la-Noble-Maison* en raison du patronage de la Vierge et du siège de l'institution, le château de Saint-Ouen, ancien domaine royal.

Les chevaliers de l'Étoile portaient une étoile d'or en broderie sur leur chaperon, et sur leur manteau une étoile d'or accompagnée au centre d'un petit soleil d'or sur fond azur.

---

7. Archives familiales



Collier de l'ordre de l'Étoile. FAVYN (André)  
*Le théâtre d'honneur et de chevalerie ou  
 l'histoire des ordres militaires*, Paris, 1620,  
 ill. p 535 (© et cl. CG, coll. privée)

Le grand collier consistait en trois chaînes d'or, entrelacées de roses émaillées alternativement de blanc et de rouge, au bas duquel pendait une étoile d'or à cinq rayons. La devise de l'ordre était: *Monstrans regibus astra viam* (Les astres montrent le chemin ou la route aux rois). Ils portaient au doigt un anneau d'or autour duquel leur nom et leur surnom étaient gravés.

Les chevaliers juraient «de ne pas reculer plus de quatre pas» dans les batailles. Ce serment, prêté lors de la première fête de l'ordre de l'Étoile, coûta peu de temps après la vie à quatre-vingt-dix chevaliers à la bataille de Maçon le 14 août 1352. Quatre ans après, lors de la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356, les chevaliers furent décimés pour être restés fidèles à leur serment de ne jamais fuir devant l'ennemi. L'ordre tomba peu à peu en désuétude. Ayant perdu toute valeur, il subsista, non plus comme ordre de chevalerie, mais comme une marque de distinction.

De nombreuses discussions se sont élevées sur le rapide déclin de cet ordre. Charles VII l'aurait donné en 1445 *par mépris* au capitaine du guet royal de Paris<sup>8</sup>, et pour l'abolir en quelque sorte,

il ordonna qu'à l'avenir ses archers de Paris porteraient une étoile d'or sur leurs casques. Certains auteurs prétendent que tout ceci n'est qu'une légende, d'autres affirment le contraire.

Néanmoins l'ordre subsista encore sous le règne de Charles VIII, qui finit par l'abolir devant l'essor de l'ordre de Saint-Michel que Louis XI, son père, avait institué. Hermant, dans son ouvrage de 1698 sur *L'histoire des ordres de chevalerie*, mentionne que le chevalier du guet royal et ses archers portaient encore l'étoile sur leurs casques au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il est amusant de noter que, précurseur bien avant Louis XIV avec la création des Invalides, Jean II le Bon eut l'idée, dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, de créer une maison recueillant les vieux chevaliers de l'ordre de l'Étoile.

8. D'après Dacier, *il semble que le capitaine du guet qui aurait été décoré de l'ordre de l'Étoile en 1455 ne pourrait être qu'Olivier de Ville-Robert ou Philippe de la Tour; le premier peu de temps avant sa mort, le second aussitôt après son institution.*

La décoration de l'ordre de l'Étoile, *sursitaire*, que les chevaliers du guet d'Orléans portèrent jusqu'en 1790 fut légèrement modifiée à une époque qui nous est inconnue. Au lieu de l'étoile d'or à cinq branches, surmontée de la devise *Monstrans regibus astra viam*, qui était aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles le signe distinctif de l'ordre, les derniers chevaliers portaient une décoration en or et émail blanc à cinq branches, avec la devise *Vigilat ut quiescant* (Ils veillent pour qu'ils se reposent<sup>9</sup>).

Bien qu'en déclin, cette décoration était toujours appréciée, comme le dit Garsonnin qui écrit dans son ouvrage : « *M. Coulombeau, chevalier du guet d'Orléans de 1723 à 1760, possédait deux croix de l'Étoile : une petite qu'il portait habituellement à la boutonnière, et une autre plus grande enrichie de diamants, qu'il portait dans les cérémonies, attachée à l'extrémité d'un large ruban noir passé sur l'épaule droite*<sup>10</sup> ».

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on tenta à nouveau de supprimer définitivement cette décoration. Sébastien Monlong, chevalier-capitaine du guet de Lyon de 1752 à 1765, chercha à la conserver. Dans un mémoire daté du 4 mars 1765, très intéressant, car c'est la seule description connue de cette décoration, il s'adresse à Archambault, lieutenant du guet d'Orléans et s'exprime en ces termes : « *Quoi qu'il en soit, je vous dirai qu'il y a plus de 8 ans que j'en ai fait faire une à Paris très bien faite, moyennant 40 écus, cette croix à cinq pointes à l'une desquelles est attaché un anneau d'or ; chaque pointe est revêtue en dedans d'une bordure d'or qui suit les dessins de chaque pointe, qui sont en émail. Au centre de la croix est un rond d'azur au milieu duquel il y a un petit soleil d'or avec un cercle distingué tout autour dans lequel il y a, dans la bordure, une devise en ces mots : Monstrant regibus astra viam.* » Mais avant de la porter, il crut devoir en demander l'autorisation au comte de Saint-Florentin, alors ministre d'État. Ce dernier, sans lui refuser expressément cette autorisation, le dissuada de se parer d'une croix d'un ordre aboli depuis longtemps. Monlong s'inclina devant le désir du ministre. Gandrille du Houssay, chevalier du guet d'Orléans, auquel les mêmes instructions furent envoyées, en référa plus finement au duc d'Orléans qui l'autorisa à porter la croix de l'Étoile<sup>11</sup>.

La décoration décrite par Sébastien Monlong semble quelque peu différente de celle de Henri-Étienne. Sur cette dernière et malgré nos recherches, aucune note n'a pu être retrouvée à ce jour.

La croix est en or et émail à 5 branches, d'un module de 39 x 38,5 mm (sans l'anneau), poids 12,9 grammes, anneau cannelé d'un diamètre de 14 mm, médaillon central de 12 mm fixé par une goupille en fer. Avers : l'image de la Vierge portant l'enfant Jésus, dépourvue d'attributs religieux. Elle est vêtue de bleu, le corsage plus clair que la jupe et coiffée d'un

9. Cette devise se retrouve sur un jeton en argent de 1767 aux armes de Sartine (1729-1801), lieutenant général de police.

10. GARSONNIN (Maurice), *Le guet et les compagnies du guet d'Orléans*, H. Herluison, 1898, p. 62

11. *Ibid.*, p. 61 et DEPRÉAUX (Albert), « Documents inédits sur le guet de Lyon ». Extrait de la *Revue d'histoire de Lyon*, tome VIII, fascicule IV, juillet-août 1909, pp. 278-293

voile rouge tombant plus bas que la taille. Le fond est bleu violacé, le paysage peint au naturel. Revers : bande circulaire d'émail noir très légèrement bleuté sur laquelle court l'inscription en lettres d'or : *VIGILAT UT QUIESCANT*. Au centre un œil de couleur marron à l'iris bleu, les paupières couleur chair, les sourcils blonds et les rayons qui l'entourent sont dorés. Le ruban était vraisemblablement en soie noire, un mémoire conservé par les descendants, indique : *...il porte aussy le ruban noire avec l'étoile...* ». La Vierge et l'œil, étrangement, ne figurent dans aucune description antérieure. Nous n'irons pas jusqu'à y voir des symboles maçonniques<sup>12</sup>.

En conclusion, la découverte de cette décoration ou « insigne honorifique », la seule parvenue jusqu'à nous, est unique à ce jour. Elle donne un éclairage sur ce qui aurait pu être la décoration première de l'ordre de l'Étoile au Moyen Âge. Il est à noter que les chevaliers-capitaines de Lyon et de Paris devaient bien en posséder aussi à la même époque. Les auraient-ils toutes rendues ? Témoignage d'un autre temps, elle méritait bien qu'on lui consacre quelques lignes. ■

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉES

### Sources

Archives départementales du Loiret : Documents épars sur le guet d'Orléans : inventaires 2J 92 de 1392 à 1470 - 2J 2370 de 1564 à 1766, dont registre d'écrou de la prison des Minimes 1792 à 1794 et en l'an VIII - 1J 438 « *Rolle des archers du guet de la ville d'Orléans qui rendent journellement service audit guet 22 mai 1647* » - 2J 347 et 39 J15, de 1765 à 1778.

Médiathèque d'Orléans : Ordonnance du capitaine du guet des villes et faubourgs d'Orléans - cote : MS0799\_H2247.

Archives municipales et communautaires d'Orléans Métropole : Registre paroissial de Notre-Dame-de-Recouvrance de 1778, cote GG 1915.

Archives familiales d'Henri-Étienne Henry : documents épars dont provision de charge de capitaine d'Henri-Étienne.

### Bibliographie

BIMBENET (Eugène), *Histoire de la ville d'Orléans*, Orléans, H. Herluison, libraire-éditeur, 1888, tome IV - pp. 415-418.

CHAGNIOT (Jean), « Le guet et la garde de Paris à la fin de l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 20 n° 1, janvier-mars 1973. Études d'histoire militaire (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), pp. 58-71.

---

12. Le symbole de l'œil figure sur les plaques de ceinturons d'officiers de la Gendarmerie nationale en 1790 et sur celles des Douanes nationales à la même époque.



Croix avers-et revers ayant appartenu au chevalier-capitaine du guet d'Orléans Henri-Étienne Henry (© et cl. CG, coll. privée)

- CHÉRUUEL (A.), *Dictionnaire historique des institutions - Mœurs et coutumes de la France*, Paris, 1899, Première partie, *L'ordre de l'Étoile*, p. 147 - Guet, pp. 511-512.
- DACIER, «Recherches historiques sur l'établissement de l'extinction de l'ordre de l'Étoile», Extraits de *Mémoires de littérature*, tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, Paris, 1777, tome trente-neuvième, pp. 662-688.
- DELAMARE (Nicolas), *Traité de la police*, Paris, 1705, tome premier, *Des chevaliers du guet*, pp. 234-246.
- DELATTRE (H.), *Historique de la Gendarmerie française*, Paris 1879, guet royal, pp. 43-45.
- DEPRÉAUX (Albert), «Documents inédits sur le guet de Lyon», extrait de la *Revue d'histoire de Lyon*, tome VIII, fascicule IV, juillet-août 1909, pp. 277-301.
- DEPRÉAUX (Albert), «Une phase critique de la vie du guet royal d'Orléans - Le chevalier Beauvais et la réorganisation du guet 1781-1787», extrait de *Mémoires de la société archéologique et historiques de l'Orléanais*, Orléans, 1919, tome trente-cinquième, pp. 131-194.
- FAVYN (André), *Le théâtre d'honneur et de la chevalerie ou l'histoire des ordres militaires*, Paris, 1620, *l'ordre de l'Estoile*, pp. 535-579.
- GARSONNIN (Maurice), *Le guet et les compagnies du guet d'Orléans*, Orléans, H. Herluison libraire-éditeur, 1898 (Tiré à 100 exemplaires).
- HERMANT (Jean), *Histoire des ordres de chevalerie*, 1698, 1<sup>re</sup> édition, pp. 296-299.
- PALLIOT (Pierre), *La vraie et parfaite science des armoiries ou l'indice armorial*, Paris, 1664, partie II, p. 485.
- RULLIER (Lt-Col.), «Commentaires sur l'ordre de l'Étoile», *Symboles et Traditions*, n° 40, pp. 9-12 et n° 41, pp. 11-15.
- SAINT-ALLAIS (de), *De l'ancienne France*, Paris, 1833, tome premier, *Des chevaliers du Guet*, p. 209 et *Notre-Dame de la noble Maison*, pp. 344-346.
- VIAL (E.), «Le chevalier du guet et sa compagnie», *Institutions et coutumes lyonnaises IV*, Lyon, 1905, pp.131-167.
- Wikipédia, article «Guet royal».

### Remerciements

Je remercie tout particulièrement les descendants du dernier chevalier-capitaine du guet d'Orléans, Henri-Étienne Henry des Tureaux, pour l'aide et la bienveillance qu'ils m'ont apportées en me permettant de consulter leurs archives, ainsi que MM. Pierre de Bizemont et Denis Sagric pour leur aide précieuse.